

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	<b>24.04.2024</b>
Thema	<b>Landwirtschaft</b>
Schlagworte	<b>Fischerei</b>
Akteure	<b>Keine Einschränkung</b>
Prozesstypen	<b>Keine Einschränkung</b>
Datum	<b>01.01.1965 - 01.01.2022</b>

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Andrey, Georges  
Burgos, Elie  
Salathe, Laura  
Schnyder, Sébastien  
Ziehli, Karel

## Bevorzugte Zitierweise

Andrey, Georges; Burgos, Elie; Salathe, Laura; Schnyder, Sébastien; Ziehli, Karel 2024.  
*Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Landwirtschaft, Fischerei, 1973 – 2019.*  
Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern.  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 24.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Wirtschaft</b>	1
Landwirtschaft	1
Fischerei	2
Jagd	2
Tierische Produktion	3
Tierhaltung, -versuche und -schutz	3

## Abkürzungsverzeichnis

<b>BAFU</b>	Bundesamt für Umwelt
<b>UREK-NR</b>	Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Nationalrates
<b>BLW</b>	Bundesamt für Landwirtschaft
<b>BVGer</b>	Bundesverwaltungsgericht
<b>BLV</b>	Bundesamt für Lebensmittelsicherheit und Veterinärwesen
<b>SBV</b>	Schweizerischer Bauernverband
<b>SFV</b>	Schweizerischer Fischerei-Verband

---

<b>OFEV</b>	Office fédéral de l'environnement
<b>CEATE-CN</b>	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national
<b>OFAG</b>	Office fédéral de l'agriculture
<b>TAF</b>	Tribunal administratif fédéral
<b>OSAV</b>	Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires
<b>USP</b>	Union Suisse des Paysans
<b>FSP</b>	Fédération Suisse de Pêche

# Allgemeine Chronik

## Wirtschaft

### Landwirtschaft

### Landwirtschaft

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE  
DATUM: 04.08.2018  
KAREL ZIEHLI

Les images auront marqué les esprits: les hélicoptères de l'armée suisse ont été mobilisés, en cet **été 2018**, pour abreuver les vaches passant la saison estivale sur les alpages (une vache boit environ 100 litres d'eau par jour). La situation a particulièrement été compliquée dans certains cantons à l'image des cantons de Vaud, de Fribourg et de St-Gall, les trois possédant de nombreux alpages n'ayant aucun accès routier. Les vols – non facturés aux paysan.ne.s car faisant parti du budget ordinaire de l'armée – se sont donc succédés tout au long de l'été dans les montagnes suisses. Redescendre le bétail en plaine n'aurait été qu'une manière de repousser le problème à plus tard selon le député et agriculteur vaudois Jacques Nicolet (udc). En effet, la **sécheresse** a considérablement réduit la quantité d'herbe dans les prairies en plaine. Les vaches auraient donc été nourries avec les réserves hivernales. Cette situation s'est, par ailleurs, présentée dans de nombreuses exploitations de plaine. Les paysan.ne.s ont été contraint.e.s d'acheter du fourrage pour faire face au manque d'herbe, contribuant à grever leur porte-monnaie. En situation normale, cet apport excédentaire en fourrage aurait dû pénaliser doublement les agricultrices et agriculteurs, un déséquilibre dans le bilan de fumure étant sanctionné dans l'octroi des paiements directs. Mais cette situation ayant été évaluée comme un cas de force majeure, les sanctions n'ont pas été appliquées, la Confédération demandant aux cantons de faire montre de compréhension. En plus de cela, les autorités ont accédé à la demande formulée par l'USP concernant les taxes douanières perçues pour l'importation de fourrage, en les réduisant afin de compenser la hausse des prix qu'a connu le marché européen. Certaines sections cantonales de l'USP ont mis en place des bourses de fourrage afin que les paysan.ne.s demandeurs.euses puissent acheter les excédents d'autres productrices et producteurs. Ces mesures se sont toutefois révélées insuffisantes pour beaucoup d'éleveurs et éleveuses qui ont dû se résoudre à bouchoyer une partie de leur cheptel, ne pouvant pas supporter les coûts dus au fourrage. Cette situation a mené à une baisse conséquente du prix de la viande.

La situation n'a pas été seulement catastrophique pour l'élevage bovin, l'agriculture devant compter avec des pertes dans les récoltes de l'ordre de 30 pour cent cette année. Les cultures de pommes de terre, de betteraves sucrières, de maïs ainsi que certaines cultures maraîchères ont été particulièrement touchées. D'autres productions s'en sont mieux sorties, à l'image des pommes et poires à jus ainsi que du raisin pour la fabrication du vin.

La Fédération suisse de pêche (FSP) a également fait état d'une situation compliquée pour les poissons suisses. Une quantité impressionnante de cadavres de poissons a été retrouvée dans les lacs et cours d'eau. Dans certains endroits, il a été décidé de déplacer les poissons, afin de les préserver des températures trop élevées.

La forêt suisse a également été fortement impactée, celle-ci étant de moins en moins adaptée au climat changeant.

Cet été caniculaire a été l'occasion pour un certain nombre de chercheuses et chercheurs de lancer un appel aux paysan-ne-s dans les médias, à l'image du chercheur en agronomie, Urs Niggli: «Passt euch an, sonst habt ihr keine Chance!». Les climatologues prévoient, en effet, que ces phénomènes extrêmes deviennent la nouvelle norme si rien n'est entrepris. Concernant l'herbage, certain.e.s paysan.ne.s ont d'ores et déjà opté pour des variétés de trèfle particulièrement résistantes aux vagues de chaleur. Quant aux alpages, la sécheresse subie en 2015 a déjà été le moteur de certains changements dans la gestion de l'eau, beaucoup d'exploitations ayant pris des mesures afin d'affronter de tels épisodes. Mais, de manière générale, selon l'OFAG, les agricultrices et agriculteurs seraient encore trop passifs face aux changements climatiques, ceux-ci n'adaptant encore pas assez systématiquement leurs cultures pour qu'elles soient résistantes aux sécheresses et canicules par exemple.

Cette sécheresse a profité d'une forte résonance politique. Elle a révélé une certaine rupture entre la politique climatique menée par l'UDC, historiquement proche de la paysannerie, et les réalités vécues au jour le jour par les paysannes et paysans, en première ligne face aux changements climatiques. En effet, le parti agrarien s'était opposé à la ratification de l'accord de Paris, alors que certain.e.s de ses

représentant.e.s paysan.ne.s avaient refusé de suivre la ligne du parti sur cette question. Autre exemple de ce grand-écart, la loi sur le CO<sub>2</sub>, actuellement en discussion, est attaquée par l'UDC qui souhaite en réduire au maximum sa portée. Le président du parti Vert'libéral, Jürg Grossen (pvl, BE), en a profité pour tacler le monde paysan qui devrait, selon lui, s'attaquer aux causes des réchauffements climatiques, au lieu de soutenir un parti qui essaie de torpiller une loi qui permettrait de lutter contre ces phénomènes leur étant directement nuisibles. Le président de l'USP, Markus Ritter (pdc, SG), a, quant à lui, rappelé aux paysan.ne.s sceptiques que les changements climatiques étaient un fait bien réel, alors que le directeur de l'organisation paysanne, Jacques Bourgeois (plr, FR), a tenu à rappeler que les paysan.ne.s ont réduit de 10 pour cent leurs émissions de CO<sub>2</sub>, preuve de leur engagement sur ces questions.<sup>1</sup>

## Fischerei

POSTULAT  
DATUM: 14.09.2015  
LAURA SALATHE

Ein von der UREK-NR eingereichtes Postulat forderte vom Bundesrat eine **Standortbestimmung zur Fischerei in Schweizer Seen und Fliessgewässern**. Der Bericht sollte eine Übersicht darüber geben, wie sich die Fischerei in der Schweiz entwickelt habe. Zu diesem Zweck sollte er ökologische Themen wie die Gewässerqualität, Nährstoffvorkommen und Gewässerbiologie abdecken, aber auch Auskünfte über sozioökonomische Aspekte wie etwa die Berufsausbildung der Fischerinnen und Fischer oder die Einkünfte aus der Fischerei liefern. Schliesslich sollten Informationen über die Einfuhr und die Herkunftsdeklaration von Fischereiprodukten, die Konsumententwicklung sowie Empfehlungen zur nachhaltigen Nutzung der einheimischen Fischbestände enthalten sein. Der Bundesrat beantragte das Postulat mit Verweis auf das hydrologische Jahrbuch und die Eidgenössische Fischereistatistik abzulehnen, da die genannten Publikationen bereits umfangreiche Informationen über die ökologische Situation der Schweizer Seen und Fliessgewässer liefern. Im Nationalrat fand der Vorstoss aber Anklang und wurde mit 125 zu 47 Stimmen (2 Enthaltungen) angenommen.<sup>2</sup>

BERICHT  
DATUM: 30.01.1979  
KAREL ZIEHLI

Le Conseil fédéral a publié un rapport en réponse au postulat de la CEATE-CN demandant un **état des lieux de la situation des lacs et cours d'eau de Suisse en matière de pêche**. La commission s'inquiétait de la situation des pêcheurs et pêcheuses qui voient leur revenu baisser d'année en année. En Suisse, 262 personnes pratiquent la pêche professionnelle en tant qu'activité principale, tandis qu'environ 150'000 personnes la pratiquent durant leurs loisirs. Pour ces premiers, le revenu annuel se monte, en moyenne, à CHF 60'000 par année et le rendement de la pêche s'élève à 1350 tonnes par an. Cela ne représente cependant que 2% de la consommation totale de poisson en Suisse. La demande en poisson régional et sauvage est, par ailleurs, largement supérieure à l'offre actuelle. Quant à l'amélioration des conditions de ces professionnels, le Conseil fédéral estime que c'est à la branche d'assurer la pérennité de ses activités. Il ne peut agir qu'au niveau des habitats aquatiques, en poursuivant l'actuelle politique de protection et de valorisation des eaux.<sup>3</sup>

## Jagd

BUNDESRATSGESCHÄFT  
DATUM: 14.12.1973  
GEORGES ANDREY

Chasse et pêche, placées aussi désormais sous le signe de la protection de la nature et des animaux mais régies par des législations souvent vétustes, ont largement meublé l'actualité politique de certains cantons. La principale conclusion qui ressort de la confrontation entre partisans et opposants de la chasse – il en a été question ici même en 1972 – semble résider dans le fait qu'une interdiction totale ne constitue pas une solution satisfaisante à la sauvegarde de la faune. Les décisions gouvernementales, parlementaires et populaires tombées en 1973 et en partie reproduites ailleurs, reflètent assez fidèlement cette tendance, plus ou moins infléchie par l'action d'autres intérêts, tel l'attachement, très profond, de certaines populations pour l'art de Nemrod, en montagne surtout. A Genève, l'initiative en faveur de l'abolition complète a été repoussée par les autorités qui lui ont préféré une loi, d'inspiration écologique, sur la faune. La motion Parisod (ps) et la pétition de 1972 ont connu le même sort en pays de Vaud où, de plus, l'initiative de 1969 pour la suppression du tir à balles a été rejetée par le peuple, sur recommandation des milieux mêmes de la protection de la nature. Dans le canton d'Uri, le souverain a rejeté une hausse du tarif des patentes, donnant ainsi raison aux initiateurs du référendum lancé contre une ordonnance votée par le

législatif. Sur le plan fédéral, mentionnons l'adoption de deux motions Heimann (ind., ZH) (Mo. 11533), et Röhlin (pdc, OW) (Mo. 11522) en faveur d'une révision totale de la loi sur la chasse, dans le sens d'une meilleure protection des animaux. **Quant à la pêche, les Chambres ont voté une nouvelle loi** qui, entre autres, délimite mieux les compétences respectives des collectivités publiques et privées et des particuliers, soutient plus efficacement les intérêts des pêcheurs professionnels et assure aussi une protection plus sûre du poisson.<sup>4</sup>

### Tierische Produktion

**MOTION**  
DATUM: 16.12.2016  
KAREL ZIEHLI

La conseillère nationale socialiste Claudia Friedl (sp/ps, SG) demande au Conseil fédéral d'étudier la possibilité d'**autoriser l'utilisation d'insectes comme fourrage pour les poissons de consommation et autres animaux monogastriques** et de créer une base légale allant dans ce sens. Actuellement, les insectes ne peuvent être utilisés que pour la nourriture des animaux domestiques et de compagnie, alors qu'une extension de la législation permettrait de parer à de nombreux problèmes dans le domaine de l'approvisionnement des poissons en pisciculture ainsi que des cochons et volailles. Dans le premier cas, la conseillère nationale st-galloise rappelle que pour produire un kilogramme de saumon d'élevage, 4,5 kilogrammes de poisson sauvage sont nécessaires, contribuant ainsi aux problèmes de surpêche. De plus, la consommation de poissons d'élevage tend à augmenter sensiblement. Dans le cas des élevages d'animaux monogastriques (tels que les cochons et les volailles), une autorisation des farines de larves d'insectes pourrait massivement réduire la dépendance actuelle à la culture du soja (qui augmente d'année en année), les insectes ayant une haute teneur en acides aminés et en protéines.

Le Conseil fédéral s'est montré favorable à la mise en place d'une base légale, l'OSAV ayant déjà délivré une autorisation pour l'utilisation d'une farine provenant d'insectes pour nourrir les poissons d'une exploitation dédiée à la consommation suisse. Il précise toutefois qu'il s'agira de coopérer avec l'Union européenne afin que cela ne contrevienne pas à l'accord agricole signé par les deux parties.

Le Conseil national, suivant l'avis de l'organe exécutif, accepte, sans discussion, la motion Friedl.<sup>5</sup>

### Tierhaltung, -versuche und -schutz

**VERWALTUNGSAKT**  
DATUM: 30.11.2007  
ELIE BURGOS

Suite à l'adoption par les chambres de la nouvelle loi sur la protection des animaux en 2006, l'Office fédéral de l'environnement a soumis l'obtention du **permis de pêche** à l'obligation de suivre des cours à partir de 2009, afin d'acquérir un certain nombre de connaissances de base. Les cantons seront chargés d'organiser les cours en question.<sup>6</sup>

**MOTION**  
DATUM: 15.06.2010  
SÉBASTIEN SCHNYDER

Le Conseil des Etats a modifié une motion de la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national (CEATE-CN) concernant les mesures visant à **réguler la population des oiseaux piscivores** et à indemniser les dégâts causés à la pêche professionnelle. Elle charge désormais l'office fédéral compétent de réviser les ordonnances correspondantes afin de prévenir les dommages causés à la pêche professionnelle mais sans élaborer de mesures d'indemnisation. La chambre basse a adhéré à la proposition de la chambre haute. Parallèlement, l'Association suisse pour la protection des oiseaux et Helvetia Nostra ont fait recours contre l'ordonnance de l'Office fédéral de l'environnement qui a autorisé les cantons concernés à intervenir. Ils demandent l'élaboration d'une étude scientifique sur la question. En mai, les pêcheurs professionnels du lac de Neuchâtel ont organisé une manifestation exigeant la régulation de la population de cormoran.<sup>7</sup>

**GERICHTSVERFAHREN**  
DATUM: 23.04.2011  
SÉBASTIEN SCHNYDER

Le Tribunal administratif fédéral (TAF) a admis le recours de Pro Natura, d'Helvetia Nostra et de l'association suisse pour la protection des oiseaux relatif aux mesures de régulations des **populations de cormorans** de la réserve du Fanel sur le lac de Neuchâtel. Les associations ont notamment contesté l'ampleur des dégâts attribués à ces oiseaux. Le TAF a ainsi constaté des erreurs non négligeables dans les calculs de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et évalue les pertes dues aux oiseaux à 2,5% du revenu annuel brut des pêcheurs professionnels et non pas à 6%. Les associations environnementales ont demandé l'interruption immédiate des mesures.<sup>8</sup>

- 1) BU, 23.7.18; LZ, 30.7.18; NF, TA, TG, 4.8.18; 24H, NZZ, 6.8.18; 24H, AZ, NZZ, TA, 7.8.18; 24H, AZ, SGL, SGT, SN, TA, 8.8.18; NWZ, 9.8.18; TZ, 10.8.18; NF, 11.8.18; SGL, 14.8.18; Blick, TZ, 24.8.18; TG, 19.9.18; BaZ, 26.9.18
- 2) AB NR, 2015, S. 1534 f.
- 3) Rapport du Conseil fédéral du 30.01.19 en réponse au postulat 15.3795
- 4) BO CE, 1973, p. 176 ss.; BO CE, 1973, p. 342 s.; BO CE, 1973, p. 393 ss.; BO CE, 1973, p. 611 s.; BO CE, 1973, p. 810; BO CN, 1973, p. 1277 ss.; BO CN, 1973, p. 1599 s.; BO CN, 1973, p. 1837; BO CN, 1973, p. 194 ss.; FF, 1973, I, p. 645 ss.; FF, 1973, II, p. 1291 ss.; Var., 5.3.73; GdL, 10.9.73; TLM, 10.9.73; MG, 24.9.73; TG, 4.10.73.
- 5) AB NR, 2016, S.2285 ; Motion Friedl – 16.3712
- 6) NF, 30.11.07.
- 7) BO CE, 2010, p. 186 ss.; BO CN, 2010, p. 998 s.; LT, 24.4.10 (recours); Lib., 25.5.10 (manifestation); Exp., 28.5.10 (TF).
- 8) LT, TG et 24h, 23.4.11.